

Décret

Générale

colonial

Décret n° 05-218-1914 13/11/1914

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 novembre 1914

Numéro JO
n° 218 du 31/12/1914

Date du numéro
31 décembre 1914

VISAS

Vule décret du 28 Août IS9S, relatif à l'organisation administrative de la Côte Française des Somalis

Vule décret du 7 Janvier 1914, portant approbation du budget local de la Côte Française des Somalis, exercice 1914

Vul'arrêté du 25 Août 1914, du Gouverneur p.-i. de la Côte Française des Somalis, portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 3.000 frs. au chapitre 10, article 4, du budget local, exercice 1914 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er – Est approuvé l'arrêté sus-visé du Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis, en date du 25 Août 1914, portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 3.000 frs au

chapitre 10 "Service d'intérêt social et économique-Personnel", article 4, « Instruction publique", du Budget du Service local, exercice 1914. Art. 2 – Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret./.

Signé: POINCARÉ Par le Président de la République: **Le Ministre des Colonies, Gaston DOUMERGUE.**